## MARCHÉ AUX PUCES D'EICHHOFFEN DU 2 JUILLET 2023

## Organisé par l'amicale des sapeurs-pompiers d'Eichhoffen

## **Dossier d'inscription**

Renseignement au 06.82.31.97.32 ou 03.88.08.85.03 ou 06.75.22.71.13

Dossier à retourner avant le 18 juin 2023

Ne seront	pris	en e	compte	aue	les	dossiers	retournés	comi	olets
140 OCIOIIL	PIIO	O	compto	940	.00	40001010	rotournoo	CCITI	picto

Renvoyer le dossier à l'adresse	suivante : M. Bertrand LAVIGNE 5 rue du Vignoble 67140 EICHHOFFEN
NOM :	PRÉNOM :
ADRESSE :	
CODE POSTALE :	VILLE :
TÉLÉPHONE :	
	Prix des emplacements :
	: 10 € + 2,5 € le mètre supplémentaire + X 2,5 € = €
	nires : 15 € + 2,5 € le mètre supplémentaire ou + X 2,5 € = €
Type de vente :	
	le l'amicale des pompiers d'EICHHOFFEN, ou espèces tres linéaires, avec une photocopie de la carte d'identité.
Le(la) soussigné(e)règlement au dos de la feuille.	déclare avoir pris connaissance du
Les emplacements devront être	libérés dans un parfait état de propreté.
Date :	Signature :

## RÈGLEMENT DU MARCHÉ AUX PUCES

- Le marché aux puces est ouvert à tous, à condition de renvoyer, avant le délai indiqué au *recto*, le coupon réponse totalement rempli accompagné du règlement.
- Toute réservation non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en considération.
- Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non occupation.
- Votre N° d'emplacement vous sera attribué le jour même.
- Les stands de boisson et de restauration sont réservés exclusivement aux organisateurs.
- Le prix des emplacements pour les particuliers est de 10 € pour 5 mètres linéaires plus 2,5 € par mètre supplémentaire.
- Le prix des emplacements pour les professionnels est de 15 € pour 5 mères linéaires plus 2,5 € par mètre supplémentaire.
- Toute déclaration et/ou vente frauduleuse seront poursuivies conformément aux dispositions pénales.
- La vente d'armes blanches non mouchetées ou a percussion est strictement interdite.
- La vente d'animaux est strictement prohibée.
- L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché
- Toute utilisation, manipulation de mécanismes dangereux est interdite, ainsi que toute manifestation bruyante.
- Les animaux doivent être tenu en laisse.
- L'amicale des pompiers d'Eichhoffen décline toute responsabilité en cas d'accidents pouvant survenir au stand, ou dans le périmètre de la manifestation.
- Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des réservations, le cachet de la poste faisant foi.
- L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct et propre.
- La mise en place des exposants se fera de 6 heures à 8 heures. Toute place non occupée à 8 heures sera réaffectée.
- Les transactions ne débuteront pas avant 7 heures du matin.
- Les emplacements doivent être libérés à 19 heures dans un parfait état de propreté.
- En cas de non respect de ce règlement, l'Amicale des Pompiers sera le seul juge pour prendre tout disposition nécessaire.
- Ce règlement a été déposé à la mairie d'Eichhoffen et à la gendarmerie de Barr.
- Tous litiges entre exposants et acheteurs ne concernent pas les organisateurs.
- Photocopie de la carte d'identité exigée, ainsi que le N° d'immatriculation au Registre du Commerce pour les professionnels.
- La vente de glace pilée est interdite.

Le président de l'Amicale